

15 PLAN DE COMPÉTITIVITÉ PARTIE VÉGÉTALE

Les exigences environnementales sont de plus en plus importantes. Pour vous aider à y répondre l'Etat, l'Europe, le Conseil régional et le Conseil général et l'Agence de l'Eau Adour Garonne aident à hauteur de 20 % à 40 % des investissements contribuant à l'amélioration de l'environnement. C'est le programme PCAE (Plan de Compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) - AREA végétal (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) qui se décline en plusieurs catégories :

- V 1 : investissements liés aux phytosanitaires
- V 2 : investissements liés à la fertilisation
- V 3 : investissements liés à la ressource en eau et à l'érosion
- V 4 : investissements liés aux effluents végétaux (viticoles et prunicoles)

CONTENU

- Réalisation du diagnostic environnemental préalable obligatoire à toutes demandes d'aides
- Aides à la certification AREA,
- Conseils techniques et réglementaires,
- Établissement du dossier de demande d'aides aux investissements,
- Suivi du dossier chez les financeurs,
- Accompagnement de l'agriculteur lors de la réalisation des travaux et jusqu'à l'établissement du dossier de solde.

TARIFS

V 1 V 2 V 3	630 € HT ou 215 € si AB sans traitement phytosanitaire <i>*avec 240 € de subventions</i>
V 4	630 € HT <i>avec 240 € de subventions</i>

PUBLIC

Tous les agriculteurs

CONTACTS

Secrétariat du Service
Territoires Tél : Agen
05.53.77.83.09
Tél : Ste-Livrade
05.53.36.25.52
Marmande Tél :
05.53.76.03.90
Nérac Tél : 05.53.97.40.40